



PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Chantal Tremblay, directrice générale et greffière/trésorière de la susdite municipalité,

**QUE :**

Lors de la séance du Conseil municipal de La Rédemption tenue le 24 octobre 2024, le **RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-04 pour la démolition de l'immeuble sis au 3 rue Coop et autorisant un emprunt de cent cinquante mille dollars (150 000\$) nécessaire à cette fin** a été adopté.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut s'adresser au bureau de la soussignée, situé au 68, rue Soucy du lundi au jeudi de 9H00 à 16H00.

DONNÉ à La Rédemption ce 28e jour du mois d'octobre 2024.

---

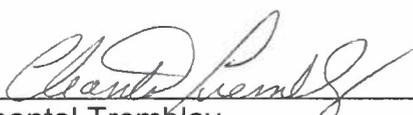
Chantal Tremblay,  
Directrice générale et greffière-trésorière

=====  
**Certificat de publication (Article 420)**

Je, soussignée, Chantal Tremblay, directrice générale et greffière/trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 28<sup>me</sup> jour d'octobre 2024 entre 15h00 et 18h15 en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

Site internet de la municipalité  
Bureau municipal

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28e jour du mois d'octobre 2024.

  
\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay,  
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe